

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

1473, Rang Saint-Charles Lot numéro 2 365 548 du cadastre du Québec

Prenez avis que:

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie le mercredi 3 octobre 2018 à 19 h au Centre communautaire Guy-Melançon, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure autorisant une marge avant secondaire du bâtiment principal de 3,38 mètres plutôt que 7,6 mètres sur le lot 2 365 548 au 1473, rang Saint-Charles.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 18e jour de septembre 2018.

La greffière,

flavie Politaille FLAVIE ROBITAILLE